

Le poisson-lapin va-t-il envahir les fonds de la Côte bleue ?

Comme le climat en général, l'eau de la mer se réchauffe, favorisant l'apparition d'espèces invasives qui, si elles s'établissent durablement, pourraient bouleverser les écosystèmes locaux.

Comme son nom l'indique, le poisson-lapin est herbivore : il se nourrit d'algues et de plantes marines, comme la posidonie. Seulement, derrière ce drôle de nom, plutôt mignon, se cache une espèce invasive qui représente un danger potentiel pour les écosystèmes marins de Méditerranée.

Pour l'heure, pas de quoi se montrer alarmiste. Si le Parc Marin de la Côte bleue appelle tout pêcheur, baigneur ou plongeur qui tomberait nez à nez avec un poisson-lapin à le lui signaler, c'est qu'il essaie simplement de s'enquêter de la présence de ce poisson qui n'a jusqu'à présent fait que de discrètes incursions dans le secteur. Deux ont été pêchés sur la Côte bleue en juillet puis septembre 2008 - les signalements les plus proches se trouvaient alors en Sicile; quatre autres à l'été 2018, au niveau du They de la Gracieuse, à Port-Saint-Louis. Entre ces dates et depuis, plus rien, alors même que le Parc marin travaille en étroite collaboration avec les pêcheurs et opère des recensements et suivis réguliers.

Le poisson-lapin est une espèce thermophile, c'est-à-dire attirée par les eaux chaudes, et lessepsiennne, comprenez, qui est arrivée en Méditerranée via le canal de Suez (architecte du dit canal s'il est besoin de le rappeler) : son milieu naturel se situe plutôt du côté de l'océan Indien. Encore rare en Méditerranée occidentale, il est bien plus commun dans les eaux turques.

"Les fonds sont rases là où il s'est établi", fait remarquer Eric Charbonnel, coordinateur scientifique du Parc Marin, qui se demande : "Nos individus isolés sont-ils des éclaireurs ?" Pour expliquer ces présences sporadiques, le scientifique



Le poisson-lapin ne doit pas son nom à son apparence, mais à son régime alimentaire : c'est un herbivore originaire de l'océan Indien, capable de ravager les fonds. /PHOTO DR

avance deux hypothèses : "Les eaux de ballast sont souvent le vecteur principal des espèces invasives, et vu qu'on est à côté du GPMM... La deuxième possibilité, c'est que nous ayons affaire à une spectaculaire expansion de son aire due au réchauffement climatique."

Rascasse de Madère, poisson flûte et barracudas

Le fait est que ce poisson herbivore n'est pas la seule espèce thermophile à pointer le bout de ses nageoires dans les environs. On peut ainsi signaler l'arrivée de la saupe brésilienne, de

la rascasse de Madère...

"En 2010, à l'île du Planier, une plongeuse de Sausset a trouvé un poisson flûte, indique encore Eric Charbonnel. C'est aussi une espèce lessepsiennne, et il n'est sans doute pas arrivé dans des eaux de ballast : c'est un prédateur vorace qui mesure plus d'un mètre." D'autres exemples ? "La girlette-paon entre en concurrence avec la girlette classique dans les petits fonds. Le serran-chèvre est remplacé dans les petits fonds par le serran-écriture, qui aime l'eau chaude : en 2016, c'était moitié mottillé ; en 2020, on trouvait

trois fois plus de serrans écriture ; en 2022, cinq à sept fois plus." Et de relever aussi la présence de barracudas, venus de la mer Rouge... Un banc rassemblant jusqu'à 700 individus a été vu du côté du Frioul. Autant de signes révélateurs du réchauffement de l'eau. Si l'arrivée confirmée d'espèces comme le poisson-lapin pourrait déstabiliser les écosystèmes locaux (il entrerait par exemple en concurrence avec la saupe), ce réchauffement fait planer une menace directe sur les organismes ne pouvant pas se déplacer, comme les gor-

“

Les eaux de ballast sont souvent le vecteur principal des espèces invasives, et vu qu'on est à côté du GPMM...”

gonnes ou les herbiers de posidonie : "La posidonie aime l'eau chaude, mais pas trop : à partir de 30°C, on observe un blanchissement de ses feuilles. Elle perd de sa chlorophylle."

Une menace plus directe, pour cette plante marine protégée, que le poisson-lapin, face auquel le Parc fait tout de même preuve de vigilance.

Nicolas PUIG
npug@laprovance.com

Pour toute observation d'espèces invasives, contactez le Parc Marin de la Côte bleue : <https://parcmarincotebleue.fr/>